

L'AVOCAT DE DROIT COLLABORATIF

Les avocats de droit collaboratif vous guident à travers le processus pour vous permettre de résoudre les conflits.

Les avocats vous aideront à :

- Négocier de façon respectueuse, digne et structurée
- Exiger une divulgation complète de toute information pertinente
- Explorer diverses options de règlement
- Trouver des solutions créatives pour bien répondre aux objectifs et priorités de votre famille
- Résoudre vos conflits familiaux sans aller à la Cour ou être menacé d'y aller

DROIT COLLABORATIF FAMILIAL

Le droit collaboratif est une approche efficace qui favorise le règlement de conflits familiaux.

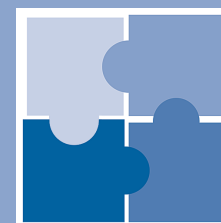
Une alternative efficace au litige :

- Les clients et leurs avocats travaillent en équipe
- Les solutions doivent répondre à vos besoins et intérêts
- Ce processus vise à promouvoir le mieux-être de vos enfants

GROUPE DE DROIT COLLABORATIF DU QUÉBEC

DROIT COLLABORATIF FAMILIAL

Une approche innovatrice pour résoudre vos conflits juridiques familiaux



GROUPE DE DROIT COLLABORATIF DU QUÉBEC

Qu'est-ce que le droit collaboratif ?

- Un processus de résolution de conflits sans menace d'avoir recours aux tribunaux
- Résolution de conflits qui reconnaît les besoins des familles
- Résolution de conflits par les deux parties avec l'assistance et l'aide de leurs avocats
- Résolution de conflits en toute connaissance de cause avec l'obligation de partager toute information importante

Pourquoi choisir le droit collaboratif ?

- Les clients et leurs avocats contrôlent le processus
- Le climat de collaboration réduit le stress associé à tout conflit familial
- Chaque partie est assistée par son avocat
- L'équipe peut se concentrer sur un règlement sans la crainte constante d'accepter sous pression ou d'aller à la Cour
- Le processus peut être moins coûteux et plus rapide que le litige

Des réponses à des questions courantes

En quoi le droit collaboratif diffère-t-il de la médiation ?

La médiation se déroule avec une tierce partie impartiale qui vous assiste dans vos décisions. Vous participez aux sessions sans votre avocat et obtenez les conseils juridiques en dehors des sessions de médiation. En droit collaboratif familial, les négociations se déroulent à quatre avec les deux avocats et les deux parties. Vous rencontrez votre avocat individuellement pour avoir ses conseils et avis légaux et pour préparer les sessions de négociation.

Comment le droit collaboratif diffère-t-il du litige ?

Ce sont les parties qui prennent les décisions. Le processus collaboratif :

- Permet la participation active des deux parties
- Cible vos intérêts respectifs
- Vise à réduire l'impact négatif sur les enfants
- Diminue l'hostilité
- Permet à tous de garder leur dignité
- Permet d'envisager un avenir plus positif

Qu'est-ce qui arrive si le processus échoue ?

Le taux de succès du droit collaboratif au Canada et aux États-Unis est élevé. Toutefois, si un des conjoints choisit d'arrêter le processus, chaque avocat doit se retirer et cesser d'agir pour son client après avoir assuré un transfert ordonné du dossier, tel que prévu dans l'entente de participation.

Quelle est la durée du processus ?

Puisque vous contrôlez le processus, le temps requis varie selon votre situation.

Que dois-je apporter à ce processus ?

La volonté de participer ouvertement et honnêtement, de divulguer toute l'information pertinente sur votre situation financière (ce qui est également requis en litige et en médiation) et de traiter votre conjoint avec respect.

Quels en sont les coûts ?

Votre avocat vous facturera à son taux horaire.

www.droitcollaboratifquebec.ca